COMMUNIQUÉ DE PRESSE
20 novembre 2026

Artelia et l'Agefiph signent une convention de services pour faciliter l'accès aux aides et solutions en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap

À l'occasion des 20 ans de sa politique handicap, le Groupe Artelia franchit une nouvelle étape en signant, le 16 novembre 2026, une convention de services avec l'Agefiph. Alors que son accord agréé arrive à échéance le 31 décembre 2026, cette convention permettra au groupe de faciliter la mobilisation des aides et services de l'Agefiph pour poursuivre ses actions en faveur du recrutement, de l'intégration, du maintien dans l'emploi et de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Vingt ans d'engagement en faveur de l'emploi des personnes handicapées

Depuis 2006, Artelia conduit une politique handicap structurée, intégrée à sa stratégie de ressources humaines, à sa politique Each & All Diversité &Inclusion et Santé au Travail et à ses engagements en matière de responsabilité sociale.

Au fil des années, le Groupe a développé de nombreuses actions pour favoriser le recrutement et l'intégration des personnes en situation de handicap, accompagner les collaborateurs et les collaboratrices concernés et sécuriser leurs parcours professionnels.

Avec un **taux d'emploi de personnes en situation de handicap d'environ 4,15 % en 2025**, **dans un contexte où ses effectifs progressent d'environ 10 % par an**, Artelia entend poursuivre sa dynamique et renforcer la place du handicap dans ses pratiques et sa culture d'entreprise.

L'arrivée à échéance de son accord agréé, le 31 décembre 2026, constitue une nouvelle étape. La signature d'une convention de services avec l'Agefiph s'inscrit dans cette continuité et permettra au groupe de s'appuyer sur l'offre de services et les dispositifs de droit commun proposés par l'association.

Une convention de services pour simplifier l'accès aux aides et aux solutions de l'Agefiph

La convention de services constitue un cadre opérationnel destiné à faciliter et à fluidifier la mobilisation des aides, prestations et services de l'Agefiph par Artelia.

Concrètement, elle permettra au groupe de bénéficier de modalités simplifiées pour identifier, solliciter et mobiliser les solutions adaptées aux besoins de ses établissements et de ses collaborateurs en situation de handicap.

Cette convention vise notamment à :

- **Faciliter l'accès aux aides financières de l'Agefiph**, en particulier celles destinées à la compensation des conséquences du handicap et à l'adaptation des situations de travail
- **Simplifier les démarches administratives** et fluidifier le traitement des demandes d'aides, dans le respect des conditions d'intervention de l'Agefiph
- **Favoriser la mobilisation des prestations et services existants**, notamment en matière de recrutement, d'intégration et de maintien dans l'emploi
- **Renforcer la coordination opérationnelle** entre les équipes d'Artelia et les interlocuteurs de l'Agefiph, au niveau national comme dans les territoires.

La convention de services ne se substitue pas à la politique handicap conduite par Artelia et n'a pas vocation à financer son plan d'actions global. Elle constitue un levier de simplification permettant à l'entreprise de mobiliser plus facilement les solutions de l'Agefiph, en complément des moyens qu'elle engage elle-même.

Avec cette signature, Artelia entend ainsi donner une nouvelle impulsion à une politique handicap engagée depuis vingt ans, en s'appuyant sur des solutions concrètes pour répondre aux besoins de ses collaborateurs, de ses collaboratrices et de ses établissements.

L'Agefiph, des solutions concrètes pour les entreprises et les personnes en situation de handicap

L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) agit pour développer l'emploi des personnes en situation de handicap dans le secteur privé.
Elle propose aux entreprises, quelle que soit leur taille, une offre d'accompagnement, d'aides financières et de prestations pour les soutenir dans leurs démarches en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap.
Présente dans l'ensemble des territoires, l'Agefiph s'appuie sur ses délégations régionales et sur une équipe dédiée aux grands comptes pour faciliter l'accès à ses dispositifs et accompagner les entreprises dans la mobilisation des solutions adaptées à leurs besoins.

À propos d'Artelia

Artelia est un groupe international multidisciplinaire de conseil, d'ingénierie et de management de projet dans les secteurs de la mobilité, de l'eau, de l'énergie, du bâtiment et de l'industrie. Fort de 11 400 collaborateurs, Artelia est un acteur de référence en Europe, avec un chiffre d'affaires consolidé de 1,35 Md€ en 2025 et une

présence dans plus de 40 pays en Europe, Afrique, Moyen-Orient, Asie Pacifique et Amériques. Artelia est détenu à 100 % par ses managers et salariés.

Contact presse :

Laurence Bois
Buzzdistrict
+33 (0)6 09 38 67 84
laurence@buzzdistrict.com